



Composition du tribunal

Le tribunal est présidé par Mgr DOMINIQUE LEBRUN, archevêque de Rouen et procède aux auditions. Ses membres sont :

- Le père PHILIPPE HORCHOLLE, **juge délégué**. L'archevêque ne pouvant personnellement présider le tribunal délègue le père HORCHOLLE pour le présider et instruire en son nom le procès. Le Père PHILIPPE HORCHOLLE est vicaire judiciaire pour l'Officialité interdiocésaine de la Province de Normandie.

- le Père Dom DIDIER LE GAL, **promoteur de justice**. Il s'assure du respect du droit, que tous ceux qui veulent parler soient entendus, et que la procédure soit respectée dans l'unique souci de la recherche de la vérité.

DOM DIDIER LE GAL est moine de l'abbaye Saint-Wandrille de Fontenelle.

- **Trois greffiers (notaires)** qui transcrivent les déclarations des témoins et rédigent les actes de l'enquête :

- Mme ISABELLE ÉNARD-BAZIRE, notaire actuaire. Mme ISABELLE ÉNARD-BAZIRE est avocate.

- Mme FRANÇOISE BACHELET et M. MARC TESNIÈRE, notaires adjoints. Mme FRANÇOISE BACHELET est greffier (notaire) pour l'Officialité interdiocésaine de la Province de Normandie. M. Marc Tesnière est notaire honoraire.